

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-13

RÉFECTION DE LA PISTE DU VÉLODROME

Date de la séance : 22 janvier 2024
Date de convocation : 16 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 19
Nombre de votants : 21

Adopté à
l'unanimité

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Katiana LEVAVASSEUR, Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie expose qu'une réfection de la piste du vélodrome est nécessaire. -

Il précise que l'environnement du chantier (piste enclavée par rapport aux bureaux, à l'hippodrome et à la route) et le tunnel ne permettent pas un accès facile pour travailler sur le chantier. Cela entraîne des surcoûts.

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyses de l'offre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Décide d'autoriser Madame le maire à signer le marché public suivant :

Programme : Réfection de la piste du vélodrome

Le marché de travaux de reprise de la piste du vélodrome est attribué à l'entreprise COLAS France - Parc industriel d'Incarville - 27100 VAL DE REUIL.

Montant du marché : 678 423,41 € HT ou 814 108,09 € TTC

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2024.

- Valide le plan de financement suivant et sollicite les subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département :

| Postes | DEPENSES | RECETTES | | % |
|----------------------|------------------|-----------------|------------------|----|
| | Montant | Co financeurs | Montant | |
| Phase préparatoire | 405 € | Etat DSIL | 135 685 € | 20 |
| Dépôt de l'existant | 109 749 € | Région | 203 527 € | 30 |
| Tx d'aménagement | 33 493 € | Département | 203 527 € | 30 |
| Tx sur la piste vélo | 502 260 € | | | |
| Raccordement réseaux | 825 € | Autofinancement | 135 685 € | 20 |
| Autres dépenses | 31 691 € | | | |
| TOTAL | 678 423 € | | 678 423 € | |

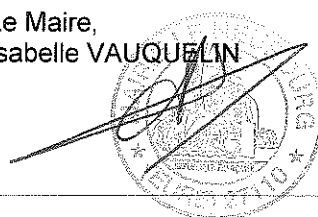
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 22 janvier 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN

